

**Louis Riel**

**Un homme remarquable qui a sauvé le pays**

Adrien-Gabriel Morice, O.M.I.

---

Volume 5, Number 3, March 2000

Duplessis et la « grande noirceur »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11424ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Morice, A.-G. (2000). Louis Riel : un homme remarquable qui a sauvé le pays. *Histoire Québec*, 5(3), 27–30.

# Louis Riel

PAR ADRIEN-GABRIEL MORICE, O.M.I.

Cette courte biographie de Louis Riel, rédigée par un missionnaire historien, est tirée du «Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest.» Publié en 1908, on pouvait le trouver au Québec, chez Garneau, à Montréal, chez Granger, et à Saint-Boniface, auprès de l'assistant procureur de l'archevêché. Au moment où Mme la gouverneure générale du Canada profite de sa première prestation publique pour faire l'éloge de ce grand chef métis, nous avons jugé utile de revenir brièvement sur la vie et les actions de celui que l'on peut considérer à juste titre comme «le père du Manitoba».

Encore aujourd'hui, le nom de Louis Riel ne laisse personne indifférent. On imagine ce que ce devait être en mai 1885, au moment de la bataille de Batoche, et plus encore dans les jours qui précédèrent et suivirent sa mort. Déjà les incidents survenus dans la colonie de la Rivière-Rouge, en 1869-1870, laissent entrevoir un avenir tumultueux. L'exécution Riel, à Regina, le 16 novembre 1885, engendra un sursaut de nationalisme au Québec où on assimilait les troubles du Nord-Ouest au mouvement insurrectionnel de 1837, que personne n'avait oublié. La province fut alors parcourue par un grand frisson où se mêlaient colère et fierté. Une assemblée mémorable fut tenue à Montréal, au Champ de Mars, quelques jours après sa mort.

On cherche encore à savoir si John A. Macdonald a vraiment déclaré, comme l'écrivent plusieurs historiens, que «Riel serait pendu même si tous les chiens du Québec devaient japper en même temps». Dans le gouvernement de Macdonald, il y avait trois ministres canadiens-français : MM. Chapleau, Langevin et Caron qui se montrèrent solidaires avec le premier ministre plutôt que de démissionner du Cabinet comme leur demandait la population du Québec.

## Le chef des Métis de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest est l'homme le plus remarquable de sa race

Il naquit à Saint-Boniface le 22 octobre 1844 de J.-Louis Riel et de Julie Lagimodière, fille de la première canadienne de l'Ouest. Mgr Taché remarqua de bonne heure les qualités d'esprit et de cœur du jeune Métis et, grâce à la protection de Mme Masson, mère de l'honorable L.-R. Masson, plus tard gouverneur de la province de Québec, il l'envoya, en 1858, au collège de Montréal où il fit ses humanités.

Louis eut le malheur de perdre son père en 1864, au moment où il commençait son cours de philosophie. Comme il était l'aîné de onze enfants dont neuf vivaient encore, il dut rentrer dans ses foyers l'automne de cette même année, après

avoir passé quelques mois à Saint-Paul et à Saint-Joseph, États-Unis. Il s'établit à Saint-Vital, sur la ferme de son père qu'il remplaça comme chef de la famille jusqu'en 1869.

C'est alors que commença sa carrière publique qui fut si mouvementée et eut un dénouement si tragique. Les anciennes provinces du Canada venaient de s'unir sous un gouvernement central, et elles ne cachaient par leur intention de s'adjoindre tous les territoires adjacents de l'Amérique anglaise. La nouvelle confédération avait même acheté de la Compagnie de la Baie d'Hudson les districts de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest, sur lesquels celle-ci avait jusque-là exercé sa juridiction, et cela sans prendre la peine d'en consulter les habitants.

Elle y avait déjà envoyé des agents qui arpentaient pour les colons qu'on se proposait d'y amener d'Ontario les terres des Métis qu'on devait, disait-on, chasser du pays ou réduire au rôle de charretiers pour les émigrants anglais. Un gouverneur avait même été nommé dans la personne de M. William McDougall, ancien ministre du gouvernement fédéral, lequel ne devait pourtant entrer en fonction qu'au transfert du pays au Canada, qui ne se fit qu'en juillet 1870.

Il fut donc résolu de mettre un terme aux opérations de ses représentants et d'empêcher McDougall lui-même de se rendre à son poste avant d'avoir reçu des garanties sérieuses de justice et de bon vouloir de la part des autorités d'Ottawa. Le premier acte de protestation contre les empiètements du Canada eut lieu le 11 octobre 1869, et dès l'origine ce fut Riel qui en assumait la responsabilité. À la tête d'un parti de dix-huit Métis non armés, il intima à M. Webb l'ordre de discontinuer l'arpentage des terres appartenant aux Métis. Le 17 du même mois, il éleva près de la rivière Sale, dans la paroisse de Saint-Norbert, une barrière sur le chemin public, qu'il fit garder par des hommes armés qu'il chargea d'arrêter tout représentant d'Ottawa qui voudrait la franchir.

Puis, comme on savait que McDougall s'était fait accompagner d'une quantité d'armes et de munitions pour ses partisans qui l'avaient devancé dans l'Assiniboia, on lui fit défendre quatre jours après de pénétrer dans la colonie. Celui-ci envoya alors son secrétaire, M. J.-A.-N. Provencher, dont le nom, pensait-il, devait lui servir de passeport. Mais il fut arrêté à la barrière de Saint-Norbert le 1<sup>er</sup> novembre 1869 et, ainsi que le fougueux capitaine Cameron qui avait vainement tenté de franchir l'obstacle, il dut retourner à Pembina où se trouvait son maître.

Le lendemain, Riel s'empara du Fort Garry, d'où il lança une proclamation invitant la population de langue anglaise à élire une convention de douze membres pour aviser, de concert avec un nombre égal de représentants français, à ce qu'il y avait à faire dans les circonstances. Cette assemblée se réunit au Fort Garry le 16

novembre, et comme le délégué d'une paroisse anglaise proposait de laisser venir McDougall, quitte à lui poser ensuite les conditions qu'on jugerait équitables, Riel s'opposa vivement à cette proposition qui cachait un piège, en sorte que, par suite de la différence des intérêts en jeu, le résultat des délibérations fut médiocre.

Pourtant, Riel fit constamment son possible pour amener l'union de la population des deux langues dans une même protestation, digne et ferme, contre les agissements des envoyés du Canada. Malheureusement d'autres influences étaient à l'œuvre qui travaillaient la colonie dans un sens contraire. Se laissant guider par l'antique adage de diviser pour régner, le soi-disant gouverneur des nouveaux territoires s'efforçait par ses agents d'empêcher les deux races d'en venir à un accord parfait en ce qui concernait sa mission.

Un parti d'étrangers ou de nouveaux colons anglais, de connivence avec McDougall resté à la frontière, s'était même fortifié dans la demeure d'un Dr Schultz en attendant de pouvoir coopérer avec les recrues que le colonel Dennis levait au nom du pseudo-gouverneur, qui venait d'usurper l'autorité royale dans une proclamation publiée au nom de la Souveraine alors que rien ne l'autorisait à pareille mesure. Le 7 décembre, Riel les fit prisonniers au nombre de quarante-cinq.

D'un autre côté, comme McDougall s'était déclaré lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, M. William McTavish, le cédant gouverneur de l'Assiniboia, admit lui-même sa propre déchéance, en sorte que, la première autorité étant nulle par le fait de prématurité, Riel se trouva le seul dépositaire du pouvoir légitime.

Il en profita pour promulguer son gouvernement provisoire dans un document au ton grave et tout à fait approprié à la circonstance (8 décembre). Puis il songea à grouper et à formuler les réclamations de la population. Il en fit une liste des Droits dont il exigeait la reconnaissance par Ottawa comme condition d'entrée dans la

confédération canadienne. Ce fut seulement alors (25 décembre) qu'il assumait ostensiblement l'autorité suprême qu'il avait



*Louis Riel*

en réalité exercée depuis le commencement des troubles – jusque-là il n'avait voulu agir qu'en qualité de secrétaire-général sous un M. John Bruce, président nominal du gouvernement provisoire.

Deux jours après, M. Donald A. Smith, membre influent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, arrivait en qualité de représentant du pouvoir fédéral, avec mission de s'assurer des aspirations réelles de la population de la Rivière-Rouge, et de la tranquilliser sur les intentions d'Ottawa. Son séjour au pays donna lieu à une assemblée générale du peuple les 19 et 20 janvier 1870. Elle fut aussi l'occasion d'une nouvelle convention, composée cette fois de quarante membres élus en nombre égal par les Français et les Anglais de la colonie. Inaugurée le 25 janvier, elle siégea jusqu'au 11 février suivant. Craignant un piège, Riel se tint constamment sur la plus grande réserve à l'égard de M. Smith. Par moment, sa patience fut aussi mise à une rude épreuve par des députés qui n'avaient pas sa pénétration d'esprit, et il crut parfois devoir se montrer assez autoritaire, ce qui

indisposa quelque peu les Anglais contre lui.

Le résultat des séances quotidiennes de l'assemblée fut l'envoi de trois délégués à Ottawa où se trouvaient les autorités qui pouvaient seules tout régler. Disons de suite que la presque totalité des demandes formulées par le jeune président et son parti furent accordées, circonstance qui devrait à elle seule lui assurer la reconnaissance du peuple manitobain. Le lendemain de la clôture des sessions (12 février 1870), Riel fit relâcher seize prisonniers; Schultz et quelques autres s'étaient évadés auparavant.

Cependant, bien qu'il n'y ait plus dès lors d'autre autorité régulière à la Rivière-Rouge que celle du gouvernement provisoire, des Canadiens anglais, pour la plupart nouveaux venus au pays, ne cessaient de comploter contre son existence. On apprit bientôt qu'une centaine d'entre eux venaient du

Portage-la-Prairie sous la conduite du major Boulton pour se joindre aux Anglais du bas de la rivière qu'on avait fini par suborner, et attaquer le fort Garry où se trouvait Riel. Le 15 février, la troupe improvisée passait au travers de Winnipeg pendant que l'un de ses membres, Thomas Scott, prisonnier qui s'était échappé et s'était fait remarquer par son insubordination dans la captivité autant que par la violence de ses conseils quand il était libre, cherchait Riel pour le tuer ou en faire un otage là où celui-ci avait coutume de se rendre journalièrement.

De peur d'être pris au dépourvu, le président installa alors une garnison dans l'évêché de Saint-Boniface et augmenta le nombre des défenseurs du Fort Garry. Ce que voyant, les Anglais se dispersèrent sans bruit, et les Métis se mettant à leur poursuite, en firent quarante-huit prisonniers, entre autres Thomas Scott.

Exaspéré par ces menées hostiles qui étaient le fait d'étrangers venus pour tout bouleverser, Riel voulut en finir en frappant un grand coup. Il avait déjà gra-

cié quatre prisonniers condamnés à mort pour cause de trahison par un conseil de guerre. Il laissa une semblable sentence s'exécuter sur la personne de Thomas Scott, qui était connu comme un perturbateur invétéré de l'ordre public (4 mars 1870). Si ce fut une faute de la part de Riel, personne ne soutiendra qu'elle eut été sans provocation.

Cette exécution eut pour effet de désarmer les adversaires, et les choses reprirent alors leur cours normal, d'autant plus que, cinq jours après, Mgr Taché revint tout exprès du Concile du Vatican apportait des conseils de paix et assurait la population des bonnes intentions du gouvernement fédéral. Puis, le 20 juillet, le capitaine Butler arrivait à la Rivière-Rouge avec le texte d'une proclamation du colonel Wolseley, commandant des troupes envoyées pour veiller à l'inauguration du nouveau gouverneur l'honorable M. Archibald, qui remplaçait McDougall. Riel fit lui-même imprimer ce document puis, peu après, comme on lui faisait remarquer que les volontaires d'Ontario en voulaient à sa vie, il quitta le Fort Garry un quart d'heure avant leur arrivée, et se retira aux États-Unis.

### **Riel a sauvé le pays**

Sur cette première action politique de Louis Riel, il ne peut y avoir qu'une opinion parmi les gens non prévenus: à part la malheureuse exécution de Scott, les résultats en furent pleinement satisfaisants. On peut même s'étonner à bon droit qu'un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, d'une nature ardente et quelque peu autoritaire, ait pu faire passer le pays sans plus de fautes par une crise pour laquelle ceux-là seuls étaient responsables qui avaient voulu en vendre les habitants comme un vil troupeau.

Aussi, ses compatriotes se montrèrent-ils reconnaissants de son intervention. Bien qu'il fut proscrit par suite des menées des Ontariens et malgré le service qu'il avait rendu en levant une troupe de deux cents à trois cents Métis pour s'opposer aux Féliens des États-Unis, en octobre 1871, service dont le nouveau gouverneur lui sut gré dans une circonstance publique, il fut plusieurs fois élu pour les représenter à

Ottawa. Par déférence pour les conseils de Mgr Taché, il se désista généralement en faveur de quelque Canadien influent. Une fois, il procura même de cette manière l'élection de Sir George Cartier qui avait été battu dans son propre district électoral.

Si, au lieu de se prononcer en 1871 en faveur de l'autorité établie au Manitoba, Louis Riel avait pris parti pour les féliens

paix de la nouvelle province n'avait pas eu honte de signer un mandat d'arrêt où il était enjoint de lui amener le corps de Riel «mort ou vivant». Puis le gouvernement d'Ontario avait offert une prime de 5 000 \$ à quiconque procurerait son arrestation et celle d'Ambroise Lépine pour la part qu'ils avaient prise à l'exécution de Scott. Le 17 septembre 1873, il dut donc de nouveau



*L'exécution de Thomas Scott d'après un dessin de William Pearce*

qui voulaient annexer le pays aux États-Unis, il est moralement certain que tout l'Ouest canadien (que cette puissance convoitait secrètement) eût passé aux mains des Américains. Agissant de concert avec les étrangers, dont près de deux mille devaient prochainement être congédiés par les contracteurs des chemins de fer en construction auxquels ils travaillaient et qui auraient été heureux de se mêler à pareille aventure, les Métis français n'eussent rencontré qu'une résistance absolument ineffective. C'est ainsi qu'on peut dire que, sous l'influence de Mgr Taché qui l'avait sondé à ce sujet, Riel sauva près des deux tiers du Canada actuel à la Couronne britannique.

Mais les sectaires en voulaient à sa vie. Dès le 31 décembre 1870, un juge de

s'enfuir pour éviter d'être arrêté avec son ex-adjudant, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu en janvier de l'année suivante par la circonscription de Provencher. Bien que sa tête eut été mise à prix, il eut alors le courage de se rendre à Ottawa et de signer son nom comme député sur les registres des Communes du Canada. Il en fut officiellement expulsé le 15 avril 1874, et le 24 février 1875 il fut même déclaré hors la loi.

Rien d'étonnant si, après tant d'émotions diverses et une série de pareilles persécutions, il fut obligé d'aller demander la paix de l'esprit à un asile de Québec. À sa sortie de cet établissement, le 21 janvier 1878, il se rendit à Washington, puis pendant un an il séjourna à Saint-Joseph du Minnesota. Il s'établit enfin au

Montana et y épousa Marguerite Belhumeur, fille d'un Métis français du Fort Elliot, dont il eut un garçon (4 mai 1882) et une fille (17 septembre 1883).

Il se trouvait en qualité d'instituteur à la mission Saint-Pierre desservie par les RR. PP. Jésuites, quand, le 4 juin 1884, une députation de Métis de la Saskatchewan vint le remettre sur la scène du monde politique en lui confiant la direction de leur campagne contre la négligence du gouvernement d'Ottawa qui persistait à mépriser leurs justes réclamations. Riel assistait à la sainte messe quand les délégués arrivèrent.

Il hésita avant d'accepter un rôle qu'il prévoyait devoir lui causer de nouveaux déboires. Puis, réfléchissant que la cause de ses compatriotes devait être bien juste puisque leur démarche était hautement appuyée par un de leurs plus anciens missionnaires, qui le pressait personnellement d'accéder à leur demande, il accepta leur invitation, tout en protestant que c'était son intention de revenir au Montana l'automne suivant.

Arrivé à la Saskatchewan, ses conseils furent d'abord empreints d'une sage modération. Puis, la contradiction aidant, il abandonna peu à peu les voies constitutionnelles, s'excita parfois et convoqua des assemblées secrètes, jusqu'à ce que, sous l'empire de la maladie qui l'avait mené à Beauport, il brisât avec l'autorité ecclésiastique, qui aurait voulu le contenir dans de justes limites, et donna le signal de la révolte contre les pouvoirs établis. Malheu-

reusement, la plupart des Métis sous ses ordres, Gabriel Dumont et ses gens, fascinés par sa parole entraînant et la ferveur extraordinaire de ses sentiments, le suivirent dans son apostasie religieuse.

Il suffira de faire remarquer ici qu'au lieu d'être le lâche que les journaux anglais et même des auteurs bien intentionnés l'ont représenté, Riel assistait sans autres armes qu'un crucifix aux batailles du lac Canard, de l'Anse-aux-Poissons et de Batoche. Mais il n'était pas sanguinaire. On pourrait même lui re-



*Gabriel Dumont*

procher de s'être montré animé de sentiments trop modérés dans les circonstances. Ce n'est pas lui qui appela au secours des Métis les nations barbares de la Saskatchewan, et il fut toujours contre l'effusion inutile du sang. Il est permis de penser que sans lui Gabriel Dumont, qui était parfois porté à guerroyer à la sauvage, aurait infligé aux troupes canadiennes plus de revers qu'elles n'en essayèrent. Mais son lieutenant avait en lui une foi aveugle et l'écoutait comme un enfant écoute son père.

Les ennemis de Riel l'ont également représenté comme pétri d'égoïsme. Il n'était certainement pas dénué d'ambition; et pourtant après la bataille du lac Canard qui fut si désastreuse pour les représentants du gouvernement fédéral, au lieu de s'en attribuer le mérite, il fit mettre les Métis sur deux rangs et leur dit: «Criez trois fois: Vive Gabriel Dumont! et remerciez

Dieu de vous avoir donné un chef si valeureux.»

Hors les cas où, dans les derniers temps, les intérêts religieux et politiques étaient en jeu, il était courtois même avec ses adversaires, et bien rares furent les circonstances où la passion le fit se départir de l'urbanité d'un gentilhomme. Quant à Batoche, en réponse à ses plaintes que les troupes du général Middleton tiraient sur les femmes et les enfants, celui-ci lui eut fait dire de les mettre dans une bâtisse à part, Riel accueillit avec reconnaissance sa suggestion, qu'il fit aussitôt mettre à exécution.

Après la prise de cette place, il eut facilement pu se sauver, ainsi que G. Dumont. Croyant par là servir la cause des siens, il préféra se rendre au général Middleton (16 mai) qui le livra à la justice de Regina, alors capitale du Nord-Ouest, où il subit son procès pour haute trahison. Brillamment défendu par ses avocats, déclaré irresponsable quant à l'objet de la poursuite par la majorité des aliénistes consultés, et recommandé d'ailleurs à la clémence royale par les membres du jury, tous Anglais pourtant, il n'en fut pas moins condamné à mort par le juge Hugh Richardson, un Ontarien doublé, dit-on, d'un orangiste.

Sa sentence fut l'occasion d'une avalanche de protestations dans la province de Québec et ailleurs; mais le gouvernement fédéral n'eut pas le courage de la commuer, et elle fut exécutée à Regina le 16 novembre 1885.

De l'aveu des Anglais eux-mêmes, Riel marcha à la mort en homme, et revint des erreurs dues à l'échauffement d'un esprit surmené, il mourut en véritable saint, assisté du P. André, O.M.I., et d'un autre prêtre. Mgr Taché lui fit de splendides funérailles à Saint-Boniface, où ses restes furent inhumés. ■